

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

- PRIX -

1° - Nos tarifs sont calculés sur des informations connues au 10 janvier 2017, susceptibles d'être révisés en fonction des modifications de ces informations (fluctuation du taux de change, des taxes locales et gouvernementales, hausse de la TVA, des prestataires, etc...) jusqu'à 30 jours avant le départ conformément à l'article 19 de la loi du 31/07/1992.

2° - Nos tarifs ne comprennent pas :

- les dépenses à caractère personnel, les visites et entrées non mentionnées au programme.

- les pourboires, sauf mention spéciale.

- l'assurance annulation/bagages sauf mention spéciale.

3° - Nos tarifs sont basés sur un nombre minimum de participants indiqués sur le contrat (30 sauf indication contraire).

Toutefois si ce minimum n'est pas atteint, il pourra vous être proposé une majoration du tarif permettant de maintenir le voyage.

4° - Nous nous réservons le droit d'annuler notre voyage :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint,

- en cas de force majeure qui mettrait la sécurité des participants en danger.

Dans ces cas, les participants ne pourront prétendre qu'au remboursement des sommes versées sans autre indemnité.

5° - D'éventuels aléas survenant à la suite d'éventuels imprévus tels que grèves, embouteillages, pannes, retard de correspondance dans les transports, cas de force majeure, fêtes civiles et religieuses, manifestations dans les pays visités, sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les visites ou excursions dont l'organisateur ne peut être tenu pour responsable, y compris envers les prestataires de service. Les prestations éventuellement annulées ne pourront être remboursées. Toutes défaillances d'exécution de contrat doit nous être signalée dans les meilleurs délais et de préférence sur place, soit au chauffeur, soit à l'accompagnateur, qui essayeront de remédier à tout manquement.

Elle doit être confirmée par écrit recommandé au vendeur dans un délai maximum de 08 jours après le retour du voyage : passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

- FORMALITES -

6° - Tous passage de frontières impliquent la possession de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité avec le visa éventuel. Les formalités douanières et administratives pour les voyages à l'étranger vous seront précisées pour chaque destination à l'inscription.

- ASSURANCES -

7° - Assurances assistance et rapatriement

Dans tous nos voyages est incluse l'assurance assistance et rapatriement (sauf stipulation contraire indiquée sur chaque bulletin d'inscription) souscrite auprès de April International, la police n° 21058. Le détail de la garantie vous sera communiqué lors de l'inscription.

Nous vous proposons en supplément l'assurance annulation/bagages (plafond de remboursement des bagages fixé à 800 € avec conditions).

8° - Bagages

Ils sont l'objet de tous nos soins. Toutefois, nous recommandons d'en vérifier l'embarquement à chaque étape. Nous ne sommes pas responsables des bagages transportés (en soute) gratuitement et vous conseillons de les assurer. En aucun cas, nous ne sommes responsables des bagages à main, (appareils photos, caméras, objets, vêtements, souvenirs, etc.) laissés dans les cars, même si vous avez prévenu le conducteur pour une éventuelle surveillance.

9° - Annulation

En cas d'annulation d'un participant, des frais lui seront retenus par rapport à la date de départ :

Voyage en car sur 1 jour :

Sans autres prestations que le transport :	Avec des prestations (repas, hébergement, visites ...) en plus du transport :
- 8 € par personne plus de 14 jours avant la date du départ,	- 10 € par personne plus de 30 jours avant la date du départ,
- 12 € de 14 jours à 8 jours avant le départ	- 25 % de 30 à 21 jours avant le départ, (+ 10 € par personne de frais de dossiers)
- 20 € de 7 jours à 3 jours avant le départ	- 50 % de 20 à 16 jours avant le départ, (+ 10 € par personne de frais de dossiers)
- 100 % de 0 à 72 heures avant le départ	- 75 % de 15 à 3 jours avant le départ, (+ 10 € par personne de frais de dossiers)
	- 100 % de 0 à 72 heures avant le départ

Voyage sur plusieurs jours :

- 20 € par personne plus de 30 jours avant la date du départ,

- 25 % de 30 à 21 jours avant le départ, (+ 20 € par personne de frais de dossiers)

- 50 % de 20 à 16 jours avant le départ, (+ 20 € par personne de frais de dossiers)

- 75 % de 15 à 08 jours avant le départ, (+ 20 € par personne de frais de dossiers)

- 90 % de 07 à 03 jours avant le départ, (+ 20 € par personne de frais de dossiers)

- 100 % de 0 à 48 heures avant le départ.

Modifications de ces conditions particulières :

Dans le cas de vente de voyages organisés par des voyageurs, les conditions particulières de l'organisateur concerné se substituent à nos propres conditions particulières. Elles vous seront communiquées au moment de l'inscription. Toutefois elles seront majorées de 20 € par personne de frais de dossiers.

Une partie de ces frais peuvent être couverts selon les causes par l'assurance annulation (en option).

En cas d'interruption du séjour du fait du décès de votre conjoint, d'un ascendant, les prestations terrestres non utilisés seront remboursées selon les conditions prévues aux contrats.

- INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS -

10° - Toute inscription est ferme à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte fixé pour chaque voyage.

La date d'inscription est celle du bulletin et non la date d'encaissement de l'acompte.

La date et le montant du solde à verser sont indiqués sur chaque bulletin.

Pour les inscriptions intervenant moins d'un mois avant le départ, ainsi que pour les voyages d'une journée, le règlement intégral est demandé au moment de la vente.

10° bis - Les réservations étant considérées comme ferme à réception de l'acompte ou du règlement intégral.

Les inscriptions en option n'étant pas suivies d'un règlement dans les 15 jours, deviendront de fait caduques. Aucun rappel ne sera effectué de notre part.

Aucune option ne sera enregistrée pour les journées sans prestations.

11° - Les places dans le car sont attribuées selon le choix du client au fur et à mesure des inscriptions.

- HÔTELLERIE -

12° - Hébergement : Les normes de classification hôtelière sont spécifiques à chaque pays, et parfois différentes des normes françaises. Les chambres sont équipées conformément à la classification de l'hôtel, selon les normes locales.

- Chambres individuelles : Le supplément demandé pour l'attribution d'une chambre individuelle ne nous engage que dans la mesure où nous pouvons l'obtenir des hôteliers. Leur nombre est limité et elles n'offrent pas nécessairement un confort ou une situation identique aux chambres doubles, bien qu'étant plus chères.

- Chambres triples : Elles sont souvent des chambres doubles dans lesquelles on a ajouté un lit. Les clients désirant les utiliser ne pourront prétendre à aucune réduction.

- Chambres à partager : lorsque vous voyagez seul et que vous désirez "une chambre à partager", nous vous indiquerons au moment du solde de votre voyage si quelqu'un à le même souhait que vous. Si ce n'est pas le cas, vous devrez vous acquitter du supplément "chambre individuelle", en même temps que le solde. Le supplément vous sera remboursé, si la chambre a pu être partagée, au dernier moment.

- HORAIRES -

13° - Les horaires et les itinéraires mentionnés ne sont pas contractuels et peuvent subir des modifications selon les aléas.

14° - Le lieu et l'heure de prise en charge vous seront communiqués environ 7 jours avant le départ.

- CAS PARTICULIERS -

15° - Les personnes souffrant d'un handicap (physique ou mental) sont les bienvenues. Toutefois, elles devront être accompagnées d'une personne capable de les assister.

- RECLAMATIONS -

16° - Toute réclamation de nature commerciale ou tenant à la qualité des prestations doit être obligatoirement signalée par écrit le plus tôt possible, et au plus tard trente 30 jours à compter de votre date de retour, à l'adresse suivante :

contact@voyagesvallade.com ou

Voyages Vallade - 3 Av. André Maurois - 24310 Brantôme

Un accusé réception de votre courrier attestant de sa bonne réception et de sa

prise en charge par le service concerné, vous sera adressé dans un délai de 7 jours maximum.

Les réclamations ne seront admises que dans la mesure où les difficultés dont elles font l'objet auront été préalablement signalées au cours de l'exécution de la prestation, directement sur place auprès du prestataire et par écrit (courrier simple, télécopie ou courrier électronique) adressé à Voyages Vallade pour que les Voyages Vallade et/ou ses prestataires tentent d'y remédier afin de limiter les préjudices que vous estimeriez subir et limiter également les préjudices des Voyages Vallade, dans le cas où la faute serait imputable à l'un de ses prestataires, ladite réclamation signalée en cours d'exécution de la prestation lui permettant de mieux se défendre à son égard.

Les Voyages Vallade entendent rappeler aux utilisateurs qu'il commercialise des voyages individuels, toute réclamation doit donc être formulée individuellement c'est-à-dire une par commande. Aucune suite ne sera apportée aux réclamations collectives ou pétitionnaires.

Enfin, les Voyages Vallade entendent attirer votre attention sur le fait qu'il appartient à l'utilisateur de se renseigner, avant toute prise de commande, sur les événements locaux tels que carnivals, fêtes religieuses, fêtes nationales, jours fériés, etc... qui pourraient affecter le bon déroulement de votre voyage, étant précisé qu'aucune réclamation de ce fait ne pourra être adressée ultérieurement.

- MEDIATION -

17° - En cas de différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de la modification ou de la résiliation du contrat, l'Utilisateur et les Voyages Vallade s'efforceront de trouver une solution amiable.

A ce titre, en l'absence de suite estimée satisfaisante, par l'Utilisateur ou par les Voyages Vallade, à une réclamation formulée dans les conditions stipulées à l'article 16 des présentes, la partie la plus diligente soumettra le différend au Médiateur du Tourisme et des Voyages.

Pour la parfaite information de l'Utilisateur, il lui est indiqué que le Médiateur du Tourisme et des Voyages est une procédure gratuite pour lui, quand bien même il serait à l'initiative de sa saisine.

Pour en savoir plus sur le Médiateur du Tourisme et des voyages :

<http://mtv.travel>

En cas d'échec de la médiation, l'Utilisateur et les Voyages Vallade pourront saisir la juridiction française compétente.

- QUALITE DU VOYAGE -

Une fiche d'appréciation sera remise à chaque participant sur laquelle il notera ses remarques. Celles-ci seront prises en considération en vue d'améliorer nos prestations.

- IMPORTANT -

En cas de contradiction ou litiges, seul le Tribunal de Périgueux sera compétent sans restriction ni dérogation à cette clause de juridiction.